



REGLEMENT PARTICULIER

MX DUDELANGE 2025

VOLET ADMINISTRATIF

1. Titre de la manifestation

Motocross International-Grand Prix Pierre Nicolay
Championnat du Luxembourg.

2. Date : Dimanche 21.09.2025

3. Club organisateur

MOTOR UNION SCHIFFFLANGE

3.1. Direction de la course

CLEMENT Marcel, Directeur de course
RUPPERT Fernand, Directeur de course adjoint

3.2. Adresse du secrétariat

SCHEUER Joël

62, rue d'Ehlerange
L 4108 Esch-sur-Alzette
Mobil: 00352 621 642 889
Email : mx.dudelange@gmail.com

RUPPERT Fernand

27, Cité um Benn
L 3824 SCHIFFFLANGE
Mobil : 00352 621 273 633
Email : mx.dudelange@gmail.com

3.3. Coordonnées bancaires de la Motor Union Schiffflange

Compte auprès de la BCEE
IBAN LU24 0019 4555 1462 6000
BIC-Code BCEELULL

4. Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance spéciale qui couvre les pilotes licenciés, les pilotes non-licenciés, les spectateurs, les bénévoles ainsi que les personnes officielles.

5. Lieu de la Manifestation

Le site du MX 2025 se trouve au Grand-Duché de Luxembourg, à **DUDELANGE, CARRIERE CLOOS**, route de Kayl.

Longueur du circuit : 1600m, Largeur minimale 6-7m.

Coordonnées GPS :_N 49 29'09.5'' E 006 03'57.0''

- par autoroute A8 (Schengen-Dudelange-Schifflange, sortie Kayl puis continuer sur la 165 vers Kayl et la N31 direction Dudelange,

- Dudelange direction Kayl, 80m à gauche après 2249, route de Kayl, L 3514 Dudelange.

6. Horaire et organisation

L'organisateur émet un horaire détaillé de la manifestation. L'organisateur se réserve, lors de l'événement le droit de modifier en cas de besoin, l'horaire de la manifestation, le nombre de participants par manche et la composition des classes des différentes manches.

7. Tarifs d'inscription

7.1. Préinscription

- **30€** par pilote pour les classes 50ccm, 65ccm et 85ccm.
- **50€** pour les licenciés MUL pour toute autre classe.
- **65€** pour les non-licenciés MUL pour toute autre classe. (Ce tarif comprend un complément de 15 Euros pour l'assurance spéciale)

8. La préinscription, l'inscription tardive, la validation de l'inscription.

Les préinscriptions doivent être faites par le biais du bulletin d'engagement et envoyés par EMAIL à l'adresse mx.dudelange@gmail.com.

Les tarifs d'inscription dans les différentes classes, les frais de la majoration pour inscription tardive, les frais de locations du transpondeur sont mentionnés dans ce règlement et sur le bulletin d'engagement.

8.1. Préinscription

La préinscription est une inscription introduite **au plus tard le 15.09.2025**. (Est pris en compte, la date du mail d'entrée du bulletin d'engagement et la date de la preuve de paiement).

7.2. Inscription tardive

Une Inscription tardive est une inscription introduite le lendemain de la clôture des préinscriptions. Une inscription tardive est majorée de **30 Euros**, payable ensemble avec les frais d'inscription et le cas échéant la location du transpondeur. **Une inscription tardive sur le site même du MX à Dudelange est seulement possible le samedi sous condition d'avoir son transpondeur personnel.** Une telle inscription est une exception absolue et l'organisateur ne garantit pas la

disponibilité d'une place vacante dans une des classes. **Une inscription tardive le jour de la course est impossible !**

8.2. Validation de l'inscription

Les **frais pour la préinscription** et le cas échéant **la majoration** de **30 Euros** pour l'inscription tardive, et **les frais de location d'un transpondeur de location** sont à virer sur notre compte MUS.

Il est impératif de renvoyer le bulletin d'engagement signé, accompagné de la preuve du virement sur notre Email mx.dudelange@gmail.com. (Pas d'envois par voie postale)

Pour les pilotes non licenciés MUL le paiement de l'inscription n'est pas une garantie d'inscription dans la classe choisie. L'organisateur va informer le pilote si la classe choisie n'est plus disponible. Le pilote prend alors la décision :

- de s'inscrire dans une autre classe.
- de s'inscrire sur une liste d'attente pour la classe choisie. (pas de garantie avant fermeture des inscriptions, pas de remboursement des frais)
- d'annuler son inscription (dans le cas dernier les frais d'inscriptions seront remboursés après fourniture du compte BIC et IBAN à l'organisateur.

8.3. Virement des frais sur le compte MUS de l'organisateur

Tous les frais doivent être virés sur le compte de l'organisateur Motor Union Schiffflange auprès de la Banque **BCEE, IBAN LU24 0019 4555 1462 6000 BIC-Code : BCEELULL**.

Tout virement doit mentionner :

Nom et prénom du pilote, Numéro de Course, Classe(s), location transpondeur (le cas échéant)

!!!!!! LES VIREMENTS COLLECTIFS/COMMUNS NE SONT PLUS ACCEPTES !!!!!

IL FAUT UN VIREMENT INDIVIDUEL POUR CHAQUE PILOTE .

Explications : Le secrétariat **n'accepte plus les virements collectifs** pour **plusieurs pilotes**. Il est difficile voire parfois impossible de faire le tri et cela prend un temps énorme pour savoir, quel pilote roule dans quelle classe(s), sous quel numéro, s'il loue un transponder ou non, si un virement est fait pour plusieurs pilotes. Nous n'avons pas le temps de pouvoir traiter de tels virements et le secrétariat avait parfois du mal à contacter la personne laquelle a effectué un virement collectif étant donné que le nom sur le virement et/ou l'adresse Email ne correspondait pas au nom du/des pilotes. Merci pour la compréhension, mais de tels virements ne sont plus acceptés et les pilotes concernés devront accepter une attente au bureau « Welcome »

8.4. Remboursement des frais

- Les frais de préinscription et d'inscription tardive ainsi que les frais de location d'un transpondeur ne sont pas remboursables en cas d'annulation de l'inscription par le pilote pour cause de maladie, accident, indisponibilité quelconque, sauf le cas cité sous point 8.2.
- L'organisateur remboursera tous les frais d'inscription, d'inscription tardive et de location d'un transpondeur, si l'organisateur doit annuler le MX Dudelage. Dans ce cas les frais seront remboursés sous condition de la mise à disposition des données BIC et IBAN par le pilote.
- La réinscription après une annulation d'une fiche d'inscription est majorée de 15 Euros.

9. Données à caractère personnel

La signature du bulletin d'engagement par le pilote (le tuteur) autorise l'organisateur d'introduire les données personnelles mentionnées sur le bulletin d'engagement, dans la base de données de l'organisateur et de les utiliser dans le seul cadre d'organisation du MX DUDELANGE.

Le pilote autorise l'organisateur du MX DUDELANGE à prendre des photos pendant la manifestation et de les publier dans le cadre du MX DUDELANGE ainsi que dans le cadre de publications faites par la Motor Union Schiffflange.

10. Transpondeurs personnels et la location de transpondeurs

10.1. Transpondeurs personnels

Seul des transpondeurs du fabriquant **MYLAPS** seront pris en compte. Le pilote doit s'assurer du bon fonctionnement et d'une bonne fixation de son transpondeur personnel avant la course. L'organisateur ne peut pas remplacer un transpondeur qui ne fonctionne pas pendant la course. L'organisateur n'est pas responsable pour des fautes de chronométrage dues à un non fonctionnement d'un transpondeur.

L'organisateur envoie à chaque pilote (qui a communiqué son adresse E-mail) un listing de la classe dans laquelle le pilote s'est inscrit. Le pilote doit contrôler le numéro du transpondeur (et les autres données) dans cette liste. Les listings des différentes classes, comprenant toutes les informations nécessaires et sont également publiés au WELCOME à l'entrée du site.

10.2. Transpondeurs de location

L'organisateur doit louer lui-même chaque année les transpondeurs auprès de la société qui s'occupe du chronométrage. **Le nombre de transpondeurs de location est limité, pourquoi il faut les réserver d'avance et payer la somme due ensemble avec les frais d'inscriptions (par virement bancaire)**

Les transpondeurs de location peuvent être repris le weekend de la course aux heures d'ouverture du WELCOME à l'entrée du site contre signature et remise d'une pièce d'identité au nom du pilote qui a signé l'inscription. **A la fin de la course, les transpondeurs doivent être remis sans faute directement au bureau TRANSPONDEUR (sous le chapiteau) qui se trouve tout près de la grille de départ.** Le document d'identité du pilote lui sera remis, en échange du transpondeur loué.

L'organisateur n'est pas responsable de la fixation du transpondeur. Des fixations sont disponibles, mais en nombre limités. Les pilotes sont responsables de la bonne fixation des transpondeurs. Les pilotes doivent rendre les fixations louées ensemble avec le transpondeur de location. Tout transpondeur et toute fixation non retournée endéans 5 jours sera facturé au pilote au prix de revient ! Le non-retour et le non-paiement d'un transpondeur entraînera l'exclusion pour la prochaine course. Un transpondeur endommagé/perdu sera facturé au pilote.

Distribution des transpondeurs de location le samedi 20.09.2025 de 14.00 heures à 19.00 heures et dimanche le 21.09.2025 de 07.00 heures à 08.30 heures.

11. Tarifs d'entrée

Les spectateurs à partir de 16 ans payent une entrée de 10€.
Chaque pilote peut être accompagné d'un mécanicien à titre gratuit.

12. Classement et remise des prix

Toutes les classes auront leur classement séparé, même s'ils disputent leurs manches ensemble avec d'autres classes.

La remise des prix aura lieu plus au moins 45 minutes après la dernière manche.

VOLET TECHNIQUE

13. Les différentes classes et qualifications

13.1. Classes et qualifications

Toutes les classes mentionnées correspondent au règlement MUL en vigueur. Dans chaque manche le nombre de participants est limité à **40 pilotes**. Il est évident que les pilotes disposants d'une licence de compétition MUL disposent d'un droit de priorité dans les inscriptions. Pour les autres pilotes la date d'inscription sera prise en considération. « first come, first served »

13.1.1. 50ccm

Les classes 50ccm et 65ccm sont intégrés dans les mêmes manches.

13.1.2. 65ccm

Les classes 50ccm et 65ccm sont intégrés dans les mêmes manches.

13.1.3. 85ccm

13.1.4. 125ccm

13.1.5. Novices

L'admission dans cette classe est réservée aux pilotes des anciennes classes amateurs ou loisirs.

13.1.6. Ladies

La classe Ladies peut être intégrée dans la manche vintage ou bien dans la manche 85ccm ou 125ccm.

13.1.7. Vintage

Pour rouler dans la classe Vintage il faut disposer d'une moto avec :

- Freins à tambour à l'avant et l'arrière.
- Suspension avant conventionnelle.
- Suspension arrière avec 2 amortisseurs.
- Moteur à refroidissement à air.

Les classes Vintage, Youngtimer 89 et Youngtimer 99 sont intégrés dans les mêmes manches.

13.1.8. Youngtimer 89

Pour être admis dans cette classe les motos doivent :

- Être de 1989 ou plus ancien.
- Disposer d'au moins 1 frein à disque
- Suspension arrière à mono amortisseur
- Disposer d'un moteur à refroidissement liquide. Un moteur à refroidissement à air est admis s'il est du type 2 temps et a une cylindrée supérieure à 450ccm et dont le cadre est en acier.

Les classes Vintage, Youngtimer 89 et Youngtimer 99 sont intégrés dans les mêmes manches.

13.1.9. Youngtimer 99

Sont admis dans cette classe, tous les motos construites entre 1990 et 1999 inclus. Une exception est faite pour les motos à moteur 2 temps plus récentes qui ont une cylindrée supérieure à 450ccm et dont le cadre est en acier.

Les classes Vintage, Youngtimer 89 et Youngtimer 99 sont intégrés dans les mêmes manches.

13.1.10. Seniors (open)

Cette classe est réservée aux pilotes âgés de 40 ans et plus.

Les classes Senior et Trophy sont intégrées dans les mêmes manches.

13.1.11. Trophy (open)

Cette classe est réservée aux pilotes débutants.

Les classes Senior et Trophy sont intégrées dans les mêmes manches

13.1.12. Elite MX1

Les classes Elites MX1 et Elites MX2 sont intégrées dans les mêmes manches

13.1.13. Elite MX2

Les classes Elites MX1 et Elites MX2 sont intégrées dans les mêmes manches.

13.1.14. Motos électriques.

L'organisateur se réserve le droit de classer ces participants dans une des classes en respectant la puissance de la moto et la capacité du pilote.

13.2. Participation à plusieurs classes.

Les pilotes inscrits dans les classes Elite MX1, Elite MX2, Trophy, Senior et Novice peuvent également participer aux classes Vintage, Youngtimer 89, Youngtimer 99 sur une 2^{ème} moto et vice-versa, sans que les frais d'inscriptions soient augmentés.

13.3. Durée des entrainements, qualifications et des courses.

Se référer à l'horaire de la manifestation qui pourra être modifié, par l'organisateur, en cas de besoin à tout moment.

13.4. Classes et remise des prix

Toutes les classes auront un classement séparé, même si durant les manches elles roulent ensemble.

13.4.1. Classes 50ccm, 65ccm et 85ccm

Une prime sera payée aux 3 premiers pilotes des classes :

50ccm, 1^{er} 40 Euros, 2^{ème} 30 Euros, 3^{ème} 20 Euros.

65ccm, 1^{er} 45 Euros, 2^{ème} 35 Euros, 3^{ème} 25 Euros.

85ccm, 1^{er} 80 Euros, 2^{ème} 60 Euros, 3^{ème} 40 Euros.

13.4.2. MX 1 et MX 2 HOLESHOT

Lors des deux manches de ces classes un prix HOLESHOT sera disputé.

13.5. Age des pilotes

L'âge d'admission dans ces classes est celui prescrit par le code sportif MUL (dernière mise à jour mars 2025)

13.6. Equipement des pilotes

Droit être conforme aux réglementations FIM et MUL en vigueur. Exception est faite pour les pilotes des classes VINTAGE et YOUNGTIMER qui peuvent utiliser à l'exception des bottes et du casque des équipements d'époque. Pour les classes 50ccm et 65ccm le port d'une protection des cervicales (homologuée) est obligatoire (refus de départ en cas de non-respect).

13.7. Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transpondeur.

13.8. Faux départ

Drapeau rouge (les pilotes doivent se rendre immédiatement au PARC FERME)

13.9. Parc fermé

L'accès au parc fermé est interdit au public.

Il sera délimité par des barrières.

Ne seront acceptés à cet endroit que des pilotes préalablement inscrits et un accompagnant par pilote qui devra obligatoirement porter le badge d'identification prévu à cet effet.

Seul le pilote pourra préparer son sillon pour sa moto (pas après la barre) et aucune aide extérieure ni objet ou outil pour préparer son emplacement n'est autorisé.

Après la mise en place du pilote, aucun accompagnant ne peut se trouver derrière ou devant la barre. (sauf 50ccm et 65ccm)

13.10. Gilet d'accompagnateur 50ccm et 65ccm.

Pour les classes 50ccm et 65ccm un gilet de couleur rose fluorescente et d'un badge seront mis à disposition de l'accompagnateur de chaque pilote par les soins de l'organisateur contre remise d'une pièce d'identité. Le porteur de ce gilet a le droit de donner son aide aux pilotes, au départ et pendant la course en cas d'incident en respectant vigoureusement les instructions des commissaires de courses. Les gilets sont à retourner à l'organisateur directement après la dernière manche de cette classe avec les transpondeurs de location.

13.11. Durée des compétitions

La durée des entraînements, des qualifications et des manches est fixée par l'organisateur sur base du code sportif de la MUL. L'organisateur se réserve le droit de modifier les durées en cas de nécessité.

Chaque sortie durant les entraînements, les qualifications et les manches en direction du parc fermé sera considérée comme abandon.

13.12. Courses.

Il est interdit de rouler dans le sens contraire du circuit ou de faire demi-tour à l'arrivée. Le pilote doit respecter scrupuleusement le tracé du circuit même si les banderoles ou les piquets sont enlevés.

En cas de force majeure (intempéries), seul le directeur de course, peut autoriser la modification du tracé et sera aussi responsable de l'annulation éventuelle ou de l'arrêt d'une épreuve.

Le pilote quittant la piste doit y rentrer à cet endroit sous peine de déclassement immédiat pour la manche en cours. En cas d'impossibilité de reprendre le tracé à l'endroit de la sortie, il sera toléré que ce pilote reprenne la piste un peu plus loin mais seulement à vitesse modérée.

Tout supporter présent durant une course dans une zone interdite (identifiée comme telle ou zone neutre entre deux banderoles) entraînera le déclassement du pilote supporté et l'arrêt de la course. La ligne d'arrivée doit être bien dégagée par tous les pilotes y compris par le vainqueur qui sera félicité en dehors de la piste.

13.13. Parking pilotes

Le parc des coureurs est réservé exclusivement aux pilotes et l'entraînement y est strictement interdit. Les minimotos et les quads y sont également interdits (danger continu dans le parc). Afin d'éviter tout accident, les déplacements dans le parc des coureurs et sur le chemin d'accès au départ se feront à l'allure du pas. Le pilote devra rouler au ralenti et prudemment sur un chemin balisé et uniquement sur celui-ci.

L'organisateur décline toute responsabilité, en cas d'accident, seul le propriétaire du véhicule est responsable.

Le club organisateur gère le parking pilotes comme il l'entend et dans l'unique objectif de garantir le confort et la sécurité de tous. A ce titre, il peut être amené à réglementer le choix des emplacements de parking.

Il est dans tous les cas interdit de réserver un emplacement.

En cas de non-respect, le club organisateur pourra demander à la MUL une sanction vis-à-vis du pilote concerné, lequel est également responsable de ses accompagnants.

Des sanctions sévères seront prises contre les pollueurs. Des inspections auront lieu dans le parc et les pilotes fautifs seront sanctionnés.

Dans le parc des pilotes, la moto doit obligatoirement se trouver sur un tapis environnemental. En l'absence de tapis, le pilote recevra un avertissement. Toute vidange d'huile sur l'herbe entraînera le refus de départ immédiat.

Par respect des autres pilotes, les groupes électrogènes devront être éteints entre 23 heures et 6 heures du matin.

Les contrôles de ces derniers points seront effectués par le club organisateur, Les irrégularités seront signalées à la MUL pour sanctions éventuelles.

13.14. Signification des drapeaux :

Drapeau rouge, agité Arrêt obligatoire pour tout le monde

Drapeau noir Arrêt pour le coureur en question

Drapeau jaune, fixe : Danger, conduisez lentement

Drapeau jaune, agité : Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser et de sauter

Drapeau blanc avec croix rouge : Du personnel médical présent sur la piste, Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser et de sauter

Drapeau bleu, agité : Attention, vous allez être dépassé par un coureur en avance d'un tour

Drapeau vert : Piste libre pour le départ de la course

Drapeau à damier noir et blanc : Fin de la course

13.15. Disques

Les disques sont fixés solidement à la moto, un disque à l'avant et un disque de chaque côté de la moto.

Ces disques devront être propre avant chaque départ.

Les chiffres sur les disques devront avoir au moins 2 cm de largeur et 15 cm de hauteur.

13.16. Réclamations

Toute réclamation est à introduire par écrit et au plus tard 30 minutes après la fin de la dernière manche auprès du directeur de course ou son adjoint.

13.17. Distribution de points par manche.

Classement / Points:																				
Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points	25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1